

## GROUPE TAHITI NUI TRAVEL

### Communiqué – Droit de réponse

**Monsieur Frederick GREY** et la **Direction du Groupe TAHITI NUI TRAVEL** souhaitent réagir, à la suite de la publication en ligne, sur le site internet et le Facebook de La Dépêche en date du 11 mai 2020, puis dans son quotidien du 12 mai 2020, d'un article de presse intitulé « *Tahiti Nui Travel a déposé le Bilan* », article contenant des informations incomplètes, voire pour certaines **totalemment fausses**.

Cet article indique ainsi, de manière totalement erronée, que « *le samoan Frederik Grey a déjà vendu trois hôtels Sofitel – un à Moorea et deux à Bora Bora – en mars 2016* ».

A ce jour, Mr GREY demeure pourtant toujours propriétaire effectif des Hôtels précités (SOFITEL MOOREA et BORA BORA), mais également aussi de l'Hôtel SOFITEL TAHITI.

Aussi, Monsieur Frederick GREY et la Direction du Groupe TAHITI NUI TRAVEL sont extrêmement déçus du fonctionnement de la rédaction de La Dépêche, qui non seulement publie de fausses informations, mais n'a pas même daigné contacter la Direction du Groupe TAHITI NUI TRAVEL, ni même M. GREY, avant de publier un tel article.

Un tel comportement est irresponsable et causera un préjudice irréparable aux sociétés concernées, à M. GREY et au groupe TNT dans son ensemble.

Cette publication maladroite et en partie erronée survient en outre dans une période déjà difficile pour de nombreuses personnes qui souhaitent pouvoir être rassurées dans l'environnement actuel. La Dépêche ajoute de l'incertitude dans une période déjà délicate, et diffuse surtout de la désinformation au grand public.

Afin de rétablir la vérité, la Direction du Groupe Tahiti Nui Travel entend indiquer que celle-ci a en effet déclaré son état de cessation des paiements auprès du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete.

Cette déclaration constitue tout simplement une obligation légale, compte tenu de la situation actuelle purement comptable du Groupe TNT, qui est évidemment frappé par cette crise sanitaire et économique sans précédent, à l'instar de nombre de sociétés polynésiennes, notamment dans le secteur hôtelier et touristique.

**Mais à ce jour, aucune décision n'a encore été prise par la juridiction compétente quant à l'avenir du Groupe Tahiti Nui Travel, et ainsi aucun redressement judiciaire n'a, pour l'instant, été décidé par la juridiction commerciale !**

Ainsi, en tant que telles, ces affirmations de l'article litigieux ne sont pas exactes et entraîneront ainsi une probable perte d'une partie de notre clientèle.

Surtout que Mr Frederick GREY et la Direction de TNT s'efforcent précisément d'éviter qu'un tel redressement judiciaire soit prononcé, estimant pouvoir éviter une telle mesure.

A cet égard, Monsieur GREY est pleinement informé et conscient de la situation financière difficile face à laquelle le Tourisme polynésien se trouve aujourd'hui confronté en raison de la pandémie de Covid-19 qui a affecté les économies mondiales.

On rappellera utilement que le Groupe TAHITI NUI TRAVEL est un acteur majeur et même incontournable du tourisme polynésien depuis plus de 50 ans, et que la survie de nombreux hôtels, pensions de famille et partenaires touristiques, dépend également de la survie du Groupe TNT !

En cette période grave et difficile où règne une telle incertitude, cette publication irresponsable de La Dépêche, et ses affirmations fausses ou incomplètes, mettent ainsi en péril le Groupe Tahiti Nui Travel, ses employés et ses partenaires,

Ainsi, le propriétaire Monsieur GREY et la Direction du groupe TNT entendent rassurer leurs salariés et leurs partenaires quant aux efforts entrepris pour trouver des solutions de refinancement afin de maintenir la continuité des entreprises du Groupe TNT.

On rappellera utilement que Mr Frederick GREY a investi, entre 2012 et 2019, près de cinq milliards de francs pacifique dans l'économie polynésienne, au travers de ses différentes sociétés, et qu'il a notamment repris le Groupe TNT en 2016 (avec près de 150 salariés).

En conclusion, contrairement à ce qu'a pu indiquer encore la presse locale, Monsieur Frederick GREY n'a aucune intention de vendre à ce jour le Groupe TNT.

Il est donc parfaitement faux d'indiquer que Monsieur Frederick GREY souhaiterait quitter la Polynésie française ou se désinvestir totalement localement. Cette assertion est fausse.

Mr Frederick GREY et la Direction de Tahiti Nui Travel se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du quotidien La Dépêche, pour cette publication litigieuse mensongère du 11 mai 2020, compte tenu des conséquences préjudiciables en résultant.

La responsabilité légale résultant d'une telle publication est susceptible d'être notable pour La Dépêche, compte tenu du préjudice subi, et du fait que ces affirmations mensongères sapent la confiance des partenaires avec le Groupe TNT, ainsi que les relations avec les employés, les fournisseurs et les clients.

Afin d'atténuer en partie cette responsabilité, nous attendons désormais de La Dépêche qu'elle publie non seulement le présent communiqué, à une page identique de celle de l'article litigieux (donc en pages 12 ou 13), mais également qu'elle reconnaisse publiquement son erreur, et notamment le caractère inexact et trompeur de son article sur plusieurs points.

Tous droits et recours étant réservés par ailleurs.

**M. Frederick GREY**

**La Direction du Groupe TNT**